

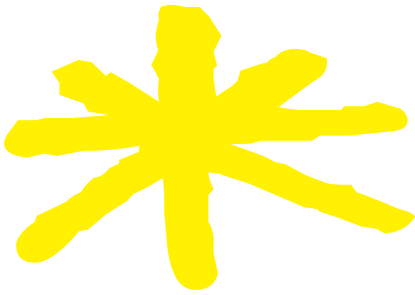
**Les enjeux des élections européennes  
pour les salarié.e.s !**

**Extrême-droite  
STOP à l'enfumage !**



**Face au Capital,**

**l'UNITÉ est notre arme !**



# VOTES du RN à Bruxelles

1

## MISE EN PLACE DE SALAIRES MINIMUMS EN EUROPE : LE RN VOTE CONTRE

La directive, votée en septembre 2022, a pour objectif d'assurer un salaire « *suffisant pour un niveau de vie décent* ». Cette mesure devrait permettre de relever de 20 % en moyenne les salaires de 25 millions d'Européen·nes, essentiellement dans les pays de l'Est- et réduire ainsi le dumping social entre les travailleur·ses au sein de l'Union. Mais le RN a voté contre, arguant notamment que cette mesure doit être compensée par des exonérations de cotisations sociales pour l'employeur... soit un nouveau cadeau aux entreprises et des recettes en moins pour les caisses de la sécurité sociale pour financer les pensions de retraite, l'assurance maladie, les accidents du travail, les politiques familiales...

2

## ENCADREMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES : LE RN VOTE CONTRE

Pour lutter contre l'exploitation des stagiaires partout en Europe, le Parlement européen a voté une directive fixant des normes de qualité minimales avec des règles sur la durée des stages, la rémunération, l'accès à la protection sociale. Les stages devraient être rémunérés de manière à couvrir les besoins vitaux tels que l'alimentation, le logement et le transport selon le coût de la vie de chaque État membre. Pour le RN, qui a voté contre, c'est seulement aux employeurs « *de cerner les besoins* ».

3

## LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LE RN VOTE CONTRE OU S'ABSTIENT !

En 2022, le Parlement européen a voté une directive visant l'instauration d'un cadre minimal pour renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les sexes. Celle-ci prévoit notamment des outils d'évaluation non sexistes des emplois, garantit le droit à l'information sur les rémunérations pour les travailleur·ses et introduit un renversement de la charge de la preuve en cas de non-respect des obligations de transparence par l'employeur. Une avancée pour l'égalité qui n'est pas du goût du Rassemblement national – qui s'est abstenu. Une position *a priori* opportuniste alors qu'en 2020, les eurodéputé·es RN ont voté contre les mesures visant à faire reculer les inégalités femmes-hommes, considérant qu'il n'est pas souhaitable de « *conditionner la quasi-totalité des aides à l'UE à des actions favorisant l'égalité hommes-femmes* ».

**4**

## **REVALORISATION DES PERSONNELS SOIGNANTS : LE RN VOTE CONTRE**

Pour améliorer les conditions de travail et favoriser le recrutement dans le secteur des soins, le Parlement a voté une recommandation visant l'ouverture de négociations pour améliorer les salaires et les conditions de travail, garantir des normes plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail ; s'attaquer aux stéréotype de genre, ratifier et mettre en œuvre la convention 189 de l'OIT (datant de 2011) consacrée à l'encadrement du travail domestique pour des conditions de travail décentes. Même pour cette recommandation, plutôt consensuelle, le RN a voté contre ! Une opposition qui en dit long sur les motivations du RN face à la détérioration des services de santé.

**5**

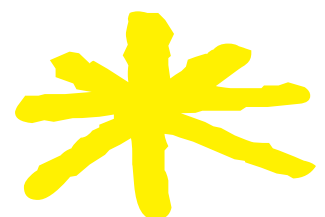
## **RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL DANS LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉEN : LE RN VOTE CONTRE**

Face à la concentration croissante des entreprises à l'échelle européenne, les syndicats ont poussé à la révision de la directive sur les CE européens pour favoriser la démocratie au travail. Malgré l'opposition féroce du patronat, le Parlement a donné son feu vert pour consolider les droits des comités d'entreprise européen et les rendre effectifs. Plus à l'écoute des arguments de l'organisation patronale « BusinessEurope », les eurodéputé-es du RN s'y sont opposés, comme pour la résolution sur le renforcement du dialogue social en juin 2023.

**6**

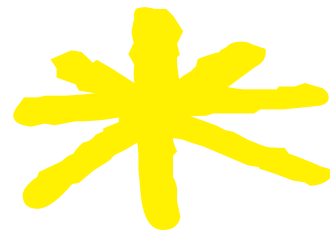
## **LUTTE CONTRE LES ABUS DES MULTINATIONALES : LE RN VOTE CONTRE**

Pour mettre fin à l'impunité des multinationales, en 2021, le Parlement vote le devoir de vigilance. Ce texte vise à tenir responsables les multinationales en cas de violations des droits humains – comme le recours au travail forcé – ou des détériorations environnementales perpétrés par leurs sous-traitants – pour les matières premières par exemple – partout dans le monde. Seul-es les eurodéputé-es d'extrême droite s'y sont opposé-es. Une position confirmée lors du vote d'une résolution visant à renforcer la directive sur la responsabilité environnementale des entreprises. Pour le RN, l'Europe n'a pas à « enfreindre » la souveraineté des États en leur fixant des objectifs contraignants.



**7**

## **SOUTIEN AUX MÉNAGES DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE RN VOTE CONTRE**



Face à la pression des mobilisations citoyennes pour le climat, l'Europe a mis en place un grand programme de réforme en faveur de la transition écologique : le Pacte vert. Enfermé dans son opposition à toute mesure contraignante face au changement climatique, le RN s'est opposé aux mesures du Pacte vert – même celles qui visaient à soutenir les classes moyennes et populaires. Les eurodéputé-es RN ont ainsi voté contre le fonds social pour le climat, qui soutient les ménages souhaitant rénover leur logement, accéder à un véhicule électrique ou installer une pompe à chaleur par exemple. De même, les élu-es RN ont refusé de taxer les superprofits des géants du pétrole, du gaz et du charbon.

**8**

## **CONSTRUCTION DE L'EUROPE SOCIALE : LE RN VOTE CONTRE**

Si l'ambition sociale de l'Europe est affirmée dès le traité de 1958, il a fallu attendre la crise Covid pour que les 27 impulsent le projet véritablement. En 2021, ils se sont engagés sur des objectifs pour 2030 en matière d'emploi, de formation ou de pauvreté. La feuille de route, réitérée en 2023, souligne l'importance de la protection des droits sociaux qui doivent être placés au centre des politiques de l'UE et traités avec la même urgence que les aspects économiques et environnementaux. Alors qu'il prétend dans ses discours défendre les salarié-es, le RN a voté contre ces objectifs sociaux.

**9**

## **PROTECTION DES TRAVAILLEUR·SES PRÉCAIRES : LE RN VOTE CONTRE**

L'Union européenne a adopté une directive visant à réguler pour la première fois l'économie des plateformes et imposant la présomption de salariat permettant ainsi aux travailleur·ses de bénéficier des mêmes protections sociales que n'importe quel·le salarié·e, et ce, dès son embauche. Comme sur de nombreux sujets – pourtant consensuels – portant sur les conditions de travail, le RN a voté contre. Même consigne de vote pour le rapport sur la santé mentale au travail et dans les lieux de travail. De même, les eurodéputé-es se sont abstenu-es sur le droit à la déconnexion ou pour protéger les travailleur·ses sur les risques d'exposition au plomb et ses composés.

Tu souhaites

Te renseigner

Te syndiquer

**Contacte-nous : Union départementale CGT de la Drôme**  
07 60 27 36 36 ou [ud@cgt26.fr](mailto:ud@cgt26.fr)